

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 3 septembre 2010
CP-2010-10-8-3

PROGRAMME E758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES FESTIVAL DU FILM DE LANGUE ALLEMANDE AUGENBLICK ANNEE 2010

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° CG-2010-1-14 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général
- VU la délibération n° 2009/5-8/3 du 9 décembre 2009 relative au BP 2010 «Programme Langue et Culture Régionales»
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 4 000 € à l'Association « Alsace Cinémas », 12 rue du Général Koenig à Reichshofen, au titre du 6^{ème} festival Augenblick en 2010.
- Cette aide sera prélevée sur le chapitre 65, article 6574, fonction 28, programme E758.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions